



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Premier ministre : SGDN

Question écrite n° 7926

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur le fonctionnement du secrétariat général de la défense nationale. Dans le courant du mois de novembre, la presse a fait état de la mise à l'écart, sans raison apparente, du commissaire de police spécialisé dans la lutte contre la cybercriminalité. Elle lui demande de lui indiquer les conditions exactes de cette éviction, qui s'est concrétisée par le refus de l'administration d'autoriser le commissaire à rejoindre son bureau.

Texte de la réponse

Le commissaire mentionné dans la question par l'honorable parlementaire a été affecté en 1997 dans les services du Premier ministre, au SCSSI (Service central de la sécurité des systèmes d'information) alors dépendant du secrétariat général du Gouvernement. Il y avait le titre de conseiller juridique. Ce service a été transformé en une direction du SGDN (secrétariat général de la défense nationale) en 2001. Compte tenu de sa qualification professionnelle, l'intéressé a été chargé du suivi des questions de cybercriminalité au sein de cette direction ; il a donné, à cet égard, satisfaction. Dans son édition du 11 avril 2002, l'hebdomadaire Intelligence On Line a fait état de prises de position de l'intéressé consécutives à un entretien accordé à cette publication. Il a reconnu avoir accordé cet entretien. Ses déclarations ont été jugées incompatibles avec l'exercice de responsabilités à niveau hiérarchique élevé, dans un service du Premier ministre. Dans le respect des règles en vigueur dans la fonction publique, après que l'intéressé eut été entendu, il a été mis fin à sa mise à disposition au SGDN. Il a réintégré son administration d'origine le 15 avril 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7926

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4697

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 698